

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suppression du passage à niveau n°1 de la Zone Industrielle Sud du Mans

Par arrêté du 18 octobre 2018, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la suppression du passage à niveau n°1 de la Zone Industrielle Sud du Mans

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit 16 jours consécutifs, du mardi 20 novembre 2018 à 9 h 00 au mercredi 5 décembre à 17 h 00 à la mairie du Mans où les pièces du dossier y seront consultables, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Les pièces du dossier présentées à l'appui de cette demande comprennent :

- la notice explicative ;
- l'arrêté préfectoral n°8005883 du 14 novembre 1980 classant en 2ème catégorie la passage à niveau n°1 ;
- la fiche individuelle du passage à niveau n°1 ;
- les plans des lieux.

Monsieur Daniel BOUILLANT, directeur de banque retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie du Mans (Place Saint-Pierre) où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, lors des permanences suivantes :

- Mardi 20 novembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 5 décembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00

Ce dossier est également disponible sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultation du public – dossiers 2018 – ville du Mans »).

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est également ouvert au public sur le poste informatique partagé situé devant la porte 10, au rez-de-chaussée de la préfecture de la Sarthe, aux jours et heures d'ouverture des services au public.

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur le registre mis à sa disposition en mairie du Mans, soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la Mairie du Mans, siège de l'enquête publique – Place Saint-Pierre – 72000 Le Mans, soit sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe www.sarthe.gouv.fr - rubrique « publications – consultation du public – dossiers 2018 – commune du Mans ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites sur les registres sont tenues à la disposition du public à la mairie du Mans. Celles reçues par voie électronique sont annexées au registre d'enquête situé au siège de l'enquête (mairie du Mans) et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire concernant le dossier peut être sollicitée auprès Mme Sylvie Delhomme, Assistante Directeur d'Opérations – SNCF Réseau – Ingénierie & projets – Agence Projets Bretagne et Pays de la Loire – Bâtiment Le Henner (4^{ème} étage) – 1, rue Marcel Paul – BP 34112 – 44041 NANTES Cedex 01.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables à la mairie du Mans ainsi que sur le site des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr).

Monsieur le préfet de la Sarthe est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté la décision relative à la suppression du passage à niveau n°1.